



« Une année
à Saint-Boni »

2017 - 2018

SOMMAIRE

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2017 – 2018	2
VIE A L'ECOLE : QUELQUES RAPPELS	6
ENTREES ET SORTIES	6
RETARDS	6
ABSENCES	6
TENUE VESTIMENTAIRE	8
PROCURE LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES	9
EFFETS PERSONNELS ET MATERIEL SCOLAIRE	11
LE TEMPS DE MIDI	12
REPAS	12
QUE FAIRE APRES LE REPAS ?	16
EDUCATION PHYSIQUE	17
LES ETUDES DU SOIR	20
L'ORGANISATION DES SOINS ET URGENCES A L'ECOLE.....	21
LE PSE (PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE)	23
L'EQUIPE DU CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL (CPMS)	25
LE PROJET HP	26

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

SEPTEMBRE

- Vendredi* 01 De 8h30 à 12h00 : examens de passage
De 9h00 à 12h00 : rentrée des premières
De 10h00 à 12h00 : rentrée des deuxièmes
A 15h00 : accueil des nouveaux élèves par la Préfète
- Lundi* 04 De 09h30 à 10h00 : remise des travaux de 1^{re} et de 2^e
De 13h30 à 15h45 : Titulariat/cours pour les 1^{res} et 2^e
A 13h30 : rentrée des 3^e
A 14h00 : rentrée des 4^e
A 14h30 : rentrée des 5^e
A 15h00 : rentrée des 6^e
- Mardi* 05 De 08h30 à 14h05 : cours pour tous
A 14h15 : vente des livres pour les 1^{res} et 2^e
- Mercredi* 06 De 8h30 à 12h00 : cours pour tous
A 14h15 : vente des livres pour les 3^e à 6^e
- Jeudi* 07 De 8h30 à 9h20 : présentation des mini entreprises aux rhétos
De 13h00 à 15h00 : Animation spirituelle de rentrée
- Mardi* 12 Photos individuelles et photos de classe
- Jeudi* 14 Journée des 1^{res}
- Mardi* 19 Journée sportive
- Vendredi* 22 A 19h00 : assemblée générale des Parents et rencontre avec les titulaires de classe
- Mercredi 27 Congé Communauté française**

OCTOBRE

- Jeudi* 05 Opération « Save by the Bell »
- Vendredi 19 1^{er} bulletin (1^{res} à 6^e)**
- Vendredi* 20 Rencontre parents – professeurs de 18h30 à 21h00
- Lundi* 23 Journée pédagogique

Congé de Toussaint : du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre

NOVEMBRE

- Mardi 14 A 20h : soirée d'information pour les élèves de 5^e et 6^e sur les perspectives professionnelles
- Samedi 18 Journée Portes ouvertes de 13h00 à 17h30

DECEMBRE

- Vendredi 01 Bulletin (3^e à 6^e)**
- Vendredi 08 Bulletin en 2^e**
- Lundi 18 Journée de la Démocratie en 4^e
Journée des Biosciences pour les 6^e (à confirmer)
- Mardi 19 Journée de la Démocratie en 4^e
- Jeudi 21 Journée du Beau pour les 5^e
Journée de l'Histoire pour les 6^e
- Vendredi 23 A 14h30 : remise des bulletins (1^{res} à 6^e)
De 16h00 à 19h00 : réunion de parents– professeurs

Vacances de Noël : du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 05 janvier 2018

JANVIER

- Lundi 08 Reprise des cours à 8h30
- Du lundi 08 au jeudi 11 : semaine EVRAS pour les 4^e
- Du lundi 22 au jeudi 25 : semaine EVRAS pour les 5^e

FEVRIER

- Vendredi 02 Fêtes de la Chandeleur
- Samedi 03 Fêtes de la Chandeleur
- Dimanche 04 Fêtes de la Chandeleur
- Jeudi 08 Journée pédagogique
- Vendredi 09 Journée pédagogique

Congé de Carnaval : du lundi 12 février au vendredi 16 février

Du lundi 19 au mercredi 21 : Journées sociales des rhétos et retraite des 5e

Vendredi 23 Bulletin (1res à 4e)

MARS

Jeudi 22 A 20h00 : soirée d'information pour les parents et les élèves de 4e pour le choix des options du 3e degré

Vendredi 23 100 jours des rhétos et carnaval

Entre le samedi 24 et le jeudi 29 : voyage des rhétos – Journées Premiers soins pour les 4e – Improvisation théâtrale pour les 2e – Art pour les 1^{res} et 3e – Activités pour les 1^{res}

Vendredi 30

- de 08h30 à 10h15 : cours normaux
- de 10h30 à 12h00 : animation spirituelle
- du 13h15 à 14h05 : cours normaux
- à 14h30 : remise des bulletins (1^{res} à 6^e)
- de 16h00 à 19h00 : réunion des parents-professeurs

AVRIL

Vacances de Pâques : du lundi 02 avril au lundi 13 avril 2018

Lundi 16 Reprise des cours à **09h20**

Du mercredi 18 au vendredi 20 : voyages des 3e

Jeudi 26 Caberboni à 20h00

Vendredi 27 Caberboni à 20h00

Lundi 30 Journée Tombola

MAI

Mardi 01 Congé – Fête du Travail

Du mercredi 02 au 04 mai : voyage des 1^{res} immersion

Du jeudi 03 au 04 mai : voyage des 3A et des 3F

Mercredi 09 La Hulpe – Saint-Boni

Jeudi 10 Congé de l'Ascension

Lundi 21 Lundi de Pentecôte

JUIN

Vendredi 01 Bulletin (3^e à 6^e)

Vendredi 08 Début des examens en 5^e

Bulletin (1^{res} et 2^e)

Du lundi 25 au vendredi 29 : conseils de classe des 1^{res} aux 6^e – Cours suspendus

Mardi 26 Eucharistie
Proclamation des élèves de rhétos

Jeudi 28 *Remise des bulletins et rencontre parents-professeurs sur rendez-vous*

Vendredi 29 *Réunion des parents-professeurs sur rendez-vous et recours*

L'Institut sera fermé du mercredi 11 juillet au mercredi 15 août 2018 inclus.

VIE A L'ECOLE : QUELQUES RAPPELS

Courrier électronique de la préfecture: prefecture@saint-boni.be

ENTREES ET SORTIES

- Les entrées et sorties du matin ou du soir, se font par la grande porte de la rue du Conseil, n°59.
- Les entrées et sorties par l'Accueil, avant 8h30 et après 15h45, sont interdites, sauf accord écrit de la Préfète de discipline.
- Aux autres moments, les entrées et les sorties se font par l'Accueil.

Tu ne peux quitter l'Institut sans l'autorisation de la Préfète de discipline.

Si ton départ est prévisible, tu présentes auparavant un mot de tes parents justifiant cette sortie. Sans un accord préalable, tu ne pourras pas sortir.

RETARDS

On ne peut pas entrer en classe sans un admittatur.

Si tu arrives en retard, tu rentres par l'Accueil, rue du Viaduc, 82.

- Avant 9h20 tu te rends au bureau des éducateurs pour t'y faire délivrer ton admittatur.
- Après 9h20, ce dernier sera délivré à l'Accueil.

Le retard sera notifié dans le journal de classe et la signature des parents en regard du détail du retard est exigée pour le lendemain.

Seul la Préfète de discipline sur base d'un justificatif écrit peut excuser un retard. Une accumulation de retards peut donner lieu à une mise au travail pour récupérer le temps perdu ou à une obligation de se présenter à 8h pendant quelques jours.

ABSENCES

- Tes parents doivent téléphoner ou envoyer un mail à l'Institut pour prévenir de ton absence (prefecture@saint-boni.be).
- **!!! Tout retard de plus d'1h est assimilé à un demi-jour d'absence et doit être justifié par écrit.** A cet effet, des talons pré-imprimés sont à compléter dans le journal de classe.
- Si ton absence est prévisible, tu te présentes dès que possible chez la Préfète de discipline pour l'en avertir.
- **Le jour de ton retour**, tu te présentes chez la Préfète, muni de ton journal de classe dans lequel tes parents auront complété le talon justificatif. Le mail ou l'appel téléphonique ne sont pas des justificatifs probants.

Toute absence pour raison médicale de trois jours ou plus **doit** être couverte par un **certificat médical**.

Le nombre de demi-journées justifiables par un motif écrit des parents est limité à 12.

Dès 9 demi-journées d'absence non justifiées, l'école est tenue de signaler l'élève au Service du contrôle de l'obligation scolaire.

Note encore : « pour que les motifs soient reconnus valables, les documents doivent être remis au chef d'établissement ou à son délégué au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4ème jour d'absence dans les autres cas. »¹.

En résumé : au retour d'une absence, tu dois te présenter avec ton motif (Certificat médical ou talon complété et signé dans le journal de classe) chez la Préfète de discipline.

ABSENCES EN PERIODE DE CONTRÔLES

C'est-à-dire à partir de la veille du 1^{er} contrôle jusqu'au jour de la remise des bulletins.

Toute absence pour maladie doit être justifiée par un certificat médical. La présence des élèves est obligatoire aux moments prévus dans la circulaire précisant l'organisation de la fin de trimestre (donc aussi les derniers jours du trimestre).

Pour toute absence lors d'une épreuve annoncée comme intégrée dans un contrôle certificatif (examen) un certificat médical est aussi demandé.

En cas de demande d'un professeur si un élève est absent lors d'un contrôle certificatif, la préfecture contactera les parents pour vérifier le motif d'absence. Cela peut être pris comme contraignant mais notre volonté est d'identifier les élèves qui rencontrent des difficultés à « affronter » une épreuve et dès lors leur proposer une aide concrète.

ABSENCES AVANT ET APRES UN CONGE SCOLAIRE

L'Institut **en aucun cas** n'est autorisé à excuser une absence qui ne serait pas justifiée par un motif valable. Un départ en vacances avancé ou un retour retardé ne sont pas des motifs acceptés par la Communauté française. Une circulaire¹ en libre téléchargement sur le site de la Communauté française explique clairement nos obligations légales.

LES INTERCOURS

Les élèves sont ASSIS à leur place et attendent CALMEMENT l'arrivée du professeur. Ils ne peuvent quitter la classe que pour se rendre dans un autre local désigné par leur horaire ou avec l'autorisation du professeur devant arriver. À tout moment, les élèves se lèvent lors de l'entrée en classe d'un membre du personnel.

LA TOILETTE

La règle est que les élèves se rendent aux toilettes pendant les récréations. Exceptionnellement et avec l'autorisation du professeur qui arrive en classe, ils peuvent s'y rendre aux intercours. Il s'agit d'une demande et elle peut donc impliquer un refus.

¹ Circulaire 6272 du 04/07/2017 « Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires, assistance en justice et/ou assistance psychologique dans l'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles »

TENUE VESTIMENTAIRE

Préalable :

L'école est un lieu de travail, dès lors, nous insistons pour que l'élève respecte les exigences du cadre scolaire, qu'il évite les excentricités de mode ou de coupe de cheveux, qu'il veille à son hygiène corporelle et qu'il soit décent en toute circonstance par respect de lui-même et d'autrui. Cela implique donc le port de vêtements propres et classiques qui évitent le laisser-aller et la mise en évidence.

Cette tenue marquera clairement la différence entre la vie du jeune à l'extérieur de l'Institut et l'étudiant qu'il doit être en nos murs. Elle sera aussi un vecteur d'égalité entre les élèves.

Devoir suivre ces consignes est également la conséquence d'un choix familial d'Institut et d'éducation. Dès lors, l'Institut compte sur la collaboration active des parents dans l'application de ces dispositions.

En conséquence, nous n'acceptons pas :

- Les vêtements déchirés, délavés, troués, frangés.
- Les tenues de sport ou de loisir (training, legging, salopettes, chaussures de sport reconnaissables par leurs semelles épaisses, espadrilles, tongs, ...)
- Les jupes trop courtes ou longues.
- Les pantalons roulés ou élastiqués dans le bas.
- Les sous-vêtements visibles, les épaules découvertes, les décolletés indécents, les ventres et dos nus.
- Les couvre-chef (excepté le bonnet ou le capuchon à l'extérieur si la météo l'impose)
- Les hauts-talons.
- L'excès de maquillage et les ongles vernis.
- Les piercings.
- Les boucles d'oreille et les cheveux longs pour les garçons.
- Le port de la barbe, même mal rasée, de la moustache, des favoris.
- Les différences de longueurs de cheveux marquées.
- Les signes extérieurs d'appartenance ethnique, politique ou militaire.

En particulier,

- Les pantalons, les bermudas (autorisés uniquement au 1^{er} degré), les lacets et les chaussures seront **unis** de couleur discrète (tolérance pour un sigle de couleur sobre).

En cas d'interprétation délicate, la préfète de discipline tranchera.

EXCLUSION D'UN COURS

Si un élève perturbe gravement le bon déroulement du cours, le professeur peut être amené à l'exclure de la classe.

Dans ce cas, l'élève devra se rendre par ordre de priorité et muni de son journal de classe :

1. Chez Mme la Préfète de discipline.
2. Au bureau des éducateurs situé dans le bâtiment central en face de la préfecture.
3. A l'Accueil.

**Il est exclu de se rendre dans un autre endroit !
En aucun cas, il ne pourra rentrer en classe sans admittatur !**

L'exclusion est signifiée dans le journal de classe et la signature des parents est exigée. L'élève devra la présenter le jour scolaire suivant avant 08h30 chez Mme Louette, Préfète de discipline.

LA SALLE DES PROFESSEURS

La salle des professeurs est un local dans lequel les élèves n'entrent pas.

Frapper poliment à la porte engagera volontiers à vous ouvrir.

Les professeurs acceptent de se mettre à votre disposition mais ne les dérangent pas pour des futilités pendant les récréations du style : "Vous interrogez à la 3e heure ?" ou « C'était juste pour savoir si vous étiez-là », ...

De même le midi, laissez-les manger à l'aise et ne les dérangent pas avant 12h30.

PROCURE - LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

Pour tout problème relatif aux livres scolaires, adressez-vous à Monsieur Scott ou Monsieur Latour, salle des professeurs (souvent à la procure pendant le mois de septembre).

Pour les fournitures de cahiers, feuilles à en-tête, un guichet est ouvert sous les arcades du bâtiment central aux récréations du matin.

UTILISATION DES LANGUES

Afin de favoriser un bon usage du français et une saine compréhension entre tous, il est interdit de parler une autre langue que le français en-dehors des cours.

Les élèves en section d'immersion pourront faire usage du néerlandais entre-deux.

LE CHEMIN DES ECOLIERS

L'assurance de l'Institut ne couvre les élèves sur le chemin de l'école que dans la mesure où ils empruntent la voie la plus directe, sans étapes et qu'ils rentrent à leur domicile dès la fin des cours ou des activités prévues à l'Institut.

Dans le respect du voisinage, les élèves sont calmes à la sortie des cours, quittent les abords de l'école rapidement et ne considèrent pas les environs de l'Institut comme des lieux de rassemblement autorisés.

POUR CEUX QUI VIENNENT EN MOTO, EN VELO, EN TROTINETTE

Si tu désires mettre ta moto ou ton vélo dans la cour de récréation, tu dois rentrer et sortir du parking moteur éteint et à pied.

Tu es naturellement tenu de respecter les consignes des surveillants-éducateurs et des professeurs réglant la sortie des élèves.

Les trottinettes doivent être déposées au parloir. Elles ne restent pas en classe.

L'Institut n'assume aucune responsabilité en cas de vol ou de dégâts.

PERMIS DE CONDUIRE

Passer son permis de conduire ne constitue pas un motif valable d'absence !

Sois prévoyant(e) et profite des vacances et des jours de congé pour passer et réussir ce type d'examen.

GSM - tablettes - ...

L'usage des GSM, MP3, etc. n'est pas autorisé à l'Institut. En conséquence, ils seront éteints au fond du cartable dès le seuil de l'école franchi. Le « mode silencieux » n'est donc pas autorisé et le GSM ne sera pas visible. Il ne pourra donc ni servir de montre, ni d'appareil photo en dehors d'une demande expresse d'un professeur.

Pour éviter toute dispersion de l'attention durant les cours, mais aussi de protéger la vie privée des élèves et des professeurs (photos, enregistrements), un GSM allumé et *a fortiori* utilisé est confisqué (avec la carte SIM) et déposé à la fin du cours chez la Préfète de discipline. Les modalités de récupération seront fixées (après les cours) par Mme la Préfète.

Face à la multiplication de ces objets technologiques, parfois de grande valeur, nous souhaitons attirer l'attention. Il nous semble inutile et risqué de les apporter à l'école. Il faut être conscient de la convoitise qu'ils peuvent susciter. Certains se vantent publiquement de les posséder et les laissent trainer dans des locaux sans surveillance. Bien évidemment, l'Institut n'assume aucune responsabilité en cas de perte, vol ou de dégâts.

LES BALLONS

Afin d'éviter les accidents, seuls les ballons légers en plastique seront autorisés pour les jeux pendant les récréations (donc pas de balle en cuir, ni de balle de tennis). Les ballons de basket sont autorisés pour ... jouer au basket !

EFFETS PERSONNELS ET MATERIEL SCOLAIRE

Les bâtiments et le matériel de l'Institut sont le cadre et l'outil de travail de tous. Chacun doit les respecter scrupuleusement. Toute dégradation donne lieu à un dédommagement.

Chacun est directement responsable de son matériel scolaire et de ses effets personnels. Indique clairement ton nom sur tous tes cahiers, livres, vêtements et tenues de sports. Ne laisse jamais traîner ton portefeuille, de l'argent ou des objets de valeur en classe ou dans un vestiaire.

OBJETS PERDUS – OBJETS TROUVES

N'apporte pas à l'Institut de l'argent ou des objets de valeur dont tu n'as pas l'usage. Tu éviteras ainsi les pertes et les vols. Avant de crier au vol, fouille tes affaires et renseigne-toi chez la Préfète de discipline. De très nombreux objets « perdus » ne sont jamais demandés par leur propriétaire...

A la fin de chaque trimestre, après avoir été exposés dans le couloir du bâtiment central, les objets et vêtements non repris seront distribués à des œuvres de charité.

Lors de la perte du journal de classe ou du bulletin, le remplacement par un nouvel exemplaire sera facturé 5€.

TABAGISME

Les élèves ne peuvent pas fumer à l'Institut, la loi l'interdit.

Il en va de même dans les rues avoisinantes par souci de leur santé et pour éviter une forme d'incitation chez les plus jeunes de nos élèves.

RESPECT DES AUTRES

- La courtoisie est faite de petits gestes ou mots qui rendent la vie agréable : merci, s'il vous plaît, bonjour, je vous en prie, ... ne pas interrompre continuellement son interlocuteur, tenir la porte pour la personne qui arrive, la laisser passer...
- La mixité sera vécue dans un esprit de respect mutuel. Loin d'exclure les relations d'amitié, l'Institut souhaite favoriser les relations de groupe : les interminables apartés, les marques d'affection insistantes et les privautés vont à l'encontre de cet objectif.
- Grossièreté et ironie amènent rapidement à des faits violents : elles seront punies de la même manière.
- **En toutes circonstances, l'élève doit pouvoir être maître de lui et de ses réactions. L'Institut ne peut dès lors accepter qu'un élève soit sous influence d'alcool, de drogue quelconque ou de médicament inhibant sa volonté. L'élève consommant ou dispensant un produit illicite à l'Institut, commet une infraction grave, pouvant entraîner le renvoi définitif.**

LE TEMPS DE MIDI

A l'heure de midi, les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'Institut.

Toute dérogation, occasionnelle ou régulière, à ce point du règlement, et uniquement pour dîner à la maison, nécessitera de faire compléter et signer le document prévu à cet effet. Il est à retirer auprès de Mme Louette, Préfète de discipline.

OÙ ALLER POUR LES REPAS ? (Après le déménagement)

Repas chauds : - réfectoire du rez-de-chaussée Sans-Souci

Repas froids : - réfectoire « ALPA » au sous-sol pour les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes}
- réfectoire « Sans-Souci – 1^{er} étage » pour les 4^{èmes} et 5^{èmes}
- réfectoire « Wagon » et annexe pour les 6^{èmes}

REMARQUE : Puisque de nouveaux réfectoires ont été aménagés,
**IL EST EXCLU de manger dans les cours, en classe,
dans les couloirs, dans les vestiaires, au préau,
dans les salles de sports, etc.,**

REPAS CHAUDS

Le prix d'un repas : 4,50 € : repas avec abonnement
4,80 € : repas occasionnel

A) Abonnement Toutes les informations sont disponibles dans la circulaire remise le jour de la rentrée pour une inscription via le site développé en interne.

Les repas sont facturés lors de la facture trimestrielle, et une carte-repas par trimestre est remise à l'élève.

Le premier jour d'abonnement du premier trimestre est le lundi 11 septembre 2016, au deuxième et troisième trimestre le premier jour d'abonnement est le jour de la rentrée.

Il faut prévoir un pique-nique du 1^{er} septembre au **8 septembre** inclus ainsi que le jour de la remise des bulletins à Noël et en juin.

Attention : en raison du déménagement de la cuisine, les repas chauds ne seront servis qu'à partir du 25 septembre. Du 11 au 22 septembre, les élèves viendront avec leur pique-nic ou pourront prendre un sandwich (voir information sur la plateforme de réservation et lettre de Monsieur Verlinden)

Attention : Le mardi n'est plus le jour des frites... il y aura à partir de cette année, des frites une fois par semaine, mais le jour n'est pas fixe !

Voici un tableau reprenant **de manière tout à fait indicative** les montants facturés par trimestre aux différents degrés pour une inscription aux repas chauds les 5 jours de la semaine. Tu peux également venir 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine (calcul au prorata). Le montant exact de l'abonnement trimestriel sera calculé en fonction du nombre de jours par semaine choisis et du nombre de jours ouvrables durant le trimestre.

Montants approximatifs par degré et trimestre :

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
1 ^{er} degré	279 €	248 €	183 €
2 ^e degré	258 €	248 €	167 €
3 ^e degré	264 €	248 €	151 €

Notes importantes :

Le prix de l'abonnement est calculé sur base du nombre de jours d'école.

Il s'agit d'un forfait.

Pour une absence de plus de 3 jours, sur présentation d'un certificat médical, les repas réservés seront remboursés.

Une absence occasionnelle ne peut donner lieu à un remboursement, les repas commandés étant préparés par notre cuisine sur base des inscrits.

B) Repas occasionnel : Tu peux toujours commander soit par mail (compta-sec@saint-boni.be) soit chez Madame C. Platteau (bureau en face de l'Accueil) un repas occasionnel au prix de 4,80 € au plus tard la veille du jour où tu souhaites le prendre. (Si du moins, il reste de la place)

C) Pendant la période des bilans à Noël et en juin : l'inscription pour les abonnés se fait par une circulaire envoyée par mail par Monsieur Th. Verlinden (administration@saint-boni.be).

L'inscription se fait pour les jours souhaités en fonction de l'horaire des examens (certains jours les examens terminent à 10h10 ou à 11h15 ou oraux). Les jours réservés seront facturés.

Pour les non abonnés, l'inscription se fait soit par mail compta-sec@saint-boni.be soit chez Madame C. Platteau avant le début de la session.

REPAS PIQUE-NIQUE

Si tu ne participes pas au repas chaud et si tu ne rentres pas à la maison à midi, tu es inscrit au repas pique-nique (repas froid).

- potage et eau distribués par l'Institut
- pique-nique personnel ou sandwiches achetés à l'Institut.

	4j/sem.	3j/sem.	2j/sem.	1j/sem.
1 ^{er} trim.	28,00€	22,00 €	15,00 €	8,00 €
2 ^e trim.	24,00 €	18,00 €	13,00 €	7,00 €
3 ^e trim.	20,00 €	16,00 €	12,00 €	6,00 €

Mode de paiement :

Une facture sera envoyée trimestriellement.

SANDWICHES

Pour éviter que les élèves ne doivent sortir de l'Institut pour acheter un pique-nique, l'Institut propose un service sandwiches. Une dizaine de garnitures différentes sont proposées.

Le prix d'un sandwich : 2,40 € avec abonnement
2,50 € sans abonnement

- A) Abonnement : pour les renouvellements d'abonnement, l'inscription par trimestre se fait par une circulaire envoyée par mail par Monsieur Th. Verlinden, administration@saint-boni.be

Les nouveaux élèves ont également reçu un formulaire d'inscription par mail.

Pour un nouvel abonnement, l'inscription se fait soit par mail compta-sec@saint-boni.be soit chez Madame C. Platteau.

Les sandwiches sont facturés lors de la facture trimestrielle et une carte-sandwiches par trimestre est remise à l'élève.

Le premier jour d'abonnement du premier trimestre est le lundi 11 septembre 2017, au deuxième et troisième trimestre le premier jour d'abonnement est le jour de la rentrée.

Il faut prévoir un pique-nique du 1^{er} septembre au **8 septembre inclus** ainsi que le jour de la remise des bulletins à Noël et en juin.

Voici un tableau reprenant **de manière tout à fait indicative** les montants facturés par trimestre aux différents degrés pour un abonnement sandwiches les 4 jours de la semaine. Le montant exact sera calculé sur base du nombre de jours ouvrables passés à l'Institut.

Montants approximatifs par degré et trimestre

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
1 ^{er} degré	121€	107 €	81 €
2 ^e degré	109 €	106 €	72 €
3 ^e degré	113 €	106 €	65 €

- B) Sans abonnement : il est possible d'acheter, sans réservation, des sandwiches au prix unitaire de 2,50 € au réfectoire « Alpa ».
- C) Pendant les bilans, il n'y a pas de sandwiches réservés. Il faut prévoir un pique-nique.

Pour toutes les questions relatives aux repas chauds et abonnements sandwiches adresse-toi à Madame C. Platteau qui a son bureau en face de l'Accueil.

Tél. : 02/511.53.49

compta-sec@saint-boni.be

SERVICE SANDWICHES

Seuls les abonnés peuvent réserver les garnitures des sandwiches. Les changements de garniture en cours de trimestre ne sont plus permis.

Aucun crédit ne sera fait à la caisse.

Si tu es en difficulté parce que tu n'as pas d'argent pour acheter ton dîner, tu peux t'adresser à la Préfète de discipline, ou, en cas d'absence, à l'Accueil.

Tous les élèves se présentent en file au comptoir, quelle que soit leur façon d'acheter leurs sandwiches (en d'autres termes, il n'y a pas de prioritaire).

REFECTOIRE DES REPAS « TARTINES »

Tu parcours tout le couloir en choisissant une des deux files :

- à gauche : pour acheter des sandwiches
- à droite : si tu as un pique-nique pour prendre ton potage et de l'eau

Puis tu t'installes où tu veux.

Quand tu as fini de manger,

- - tu repousses ta chaise sous la table
- - tu ramasses tes détritrus et tu les jettes dans les poubelles à la sortie :
 - . bleues pour les berlingots, aluminiums, plastiques
 - . noires pour les déchets de nourriture.

QUE FAIRE APRES LES REPAS ?

Math.-Olympe

Sports de l'esprit

Bibliothèque

Activité artistique

Warhamer

Discussion néerlandaise

Chorale

Tableau Excel

Gymnastique sportive

Volley-ball

Ping-pong

Ideka

Aller au Club

Atelier Internet

Temps de prière, le mardi

Ou bien entendu rester dans la cour pour jouer, discuter, ...

EDUCATION PHYSIQUE

1. EQUIPEMENT :

L'équipement de l'Institut est obligatoire pour tous.
Il est vendu à l'école le jour de la vente des livres et durant l'année au bureau des surveillants-éducateurs. **Attention : merci d'inscrire ton nom sur ta tenue. (short et tee-shirt)**

Elèves de 1^{ère} à 4^e :

- . Garçons : short noir et T-shirt bleu au sigle de l'Institut
- . Filles : short cycliste noir et T-shirt bleu au sigle de l'Institut.

Elèves de 5^e et 6^e :

- . Garçons : short bleu ou noir et T-shirt au sigle de l'Institut (bordeaux ou bleu)
- . Filles : short cycliste bleu ou noir et T-shirt au sigle de l'Institut (bordeaux ou bleu)

Pour la piscine : maillot, bonnet de l'Institut et lunettes.

2. PRESENCE :

L'élève dispensé du cours d'éducation physique doit se présenter à tous les cours même lorsqu'ils ont lieu à l'extérieur de l'Institut.

En cas de problème, l'élève s'adressera à la Préfète ainsi qu'à son professeur d'EP.

L'élève sous certificat doit remettre à son professeur le modèle de certificat envoyé par mail aux parents en début d'année. Ce modèle se trouve également sur le site de l'Institut. (http://secondaire.saint-boni.be/parents/Certificat_medical_sport.pdf)

Pensez donc à l'imprimer AVANT d'aller chez le médecin.

Sachez que la durée d'un certificat médical ne peut dépasser 3 mois.

Pour rappel, le cours de natation est OBLIGATOIRE.

Une remédiation en natation est organisée le lundi de 12h05 à 13h15 à la piscine d'Ixelles pour les élèves qui ont manqué certains cours, qu'ils soient absents, excusés ou sous certificat médical.

3. ADRESSES ET ACCES :

Pour les élèves de 1^{ère}, 3^e, 5^e et 6^e :

- Stade des 3 Tilleuls, piscine Le Calypso et/ou hall de sports des 3 Tilleuls.
Accès par l'Avenue Wiener - 1170 Watermael-Boitsfort.
- . Bus 95 : arrêt Van der Elst
- 17 : arrêt Van der Elst
- 41 : arrêt Keym
- . Train : gare de Watermael.

Pour les élèves de 2^e et 4^e :

- Piscine de l'Espadon
69, rue des Champs
1040 Etterbeek.
- . Bus 34 Arrêt La Chasse
- . Tram 81
- . Train : gare d'Etterbeek

DEBUT DES COURS AU STADE

- Pour les 6^e : le vendredi 8 septembre
- Pour les 3^e : le jeudi 7 septembre
- Pour les 1^e : le lundi 11 septembre

DEBUT DES COURS DE PISCINE

- Pour les 2^e : natation après Carnaval
- Pour les 4^e : le jeudi 21 septembre

A. En première

Les élèves de première ont 3 heures d'éducation physique réparties comme suit :

- . 1h à l'Institut : gymnastique sportive ou sports
- . 2h : - le 1^{er} et 3^{ème} trimestre : athlétisme au Stade des 3 Tilleuls
- le 2^{ème} trimestre : sport et gymnastique à l'Institut.

Athlétisme

Les cours ont lieu :

- Le lundi, mardi, jeudi ou vendredi de 10h25 à 12h00 : les élèves font l'aller et le retour en bus scolaire.

B. En deuxième

Les élèves de deuxième ont 3 heures d'éducation physique :

- de septembre à février : 3h d'éducation physique à l'Institut.
- de février à juin : 2h de natation à l'Espadon (rue des Champs, 69 à Etterbeek) et 1h de sport à l'Institut (gymnastique ou volley). Les cours de natation ont lieu :
 - à 08h30 : rendez-vous sur place, retour en bus scolaire avec les professeurs.
 - à 13h00 : rendez-vous dans le préau, aller et retour en bus scolaire avec les professeurs.
 - A 14h10 : rendez-vous dans le préau, aller en bus scolaire et retour par ses propres moyens.

C. En troisième

Les élèves de troisième ont un cycle de sports collectifs et un cycle d'athlétisme au Centre Sportif des 3 Tilleuls. Un cycle sera consacré à la gymnastique sportive et aura lieu à l'Institut.

- Les élèves qui suivent le cours de 8h30 à 10h10 se rendent directement au stade. Un bus scolaire les ramènera à l'Institut pour la récréation.
- Ceux qui ont cours de 14h55 à 16h35 font l'aller en bus avec leur professeur et rentrent directement chez eux par leurs propres moyens.

D. En quatrième

. de septembre à février : 2h de natation à l'Espadon (rue des Champs, 69 à Etterbeek) Les cours de natation ont lieu :

- à 08h30 : rendez-vous sur place, retour en bus scolaire avec les professeurs.
- à 13h00 : rendez-vous dans le préau, aller et retour en bus scolaire avec les professeurs.
- A 14h10 : rendez-vous dans le préau, aller en bus scolaire et retour par ses propres moyens.

. de février à juin : 2h d'éducation physique à l'Institut.

E. En cinquième

2h d'éducation physique à l'Institut avec un 1/3 de l'année en Athlétisme au stade des 3 tilleuls. (2^{ème} trimestre)

Les élèves font l'aller et le retour en bus scolaire avec les professeurs.

F. En sixième

Le cours d'éducation physique a lieu toute l'année au centre sportif des 3 Tilleuls.

- Les élèves qui suivent le cours de 8h30 à 10h10 se rendent directement au stade. Un bus scolaire les ramènera à l'Institut pour la récréation.
- Ceux qui ont cours le mardi de 14h55 à 16h35 font l'aller en bus avec leur professeur et rentrent directement chez eux par leurs propres moyens.

Pour éviter les vols !

Remets ton portefeuille et tes objets de valeur au professeur de gymnastique.

Si tu ne le fais pas, il sera inutile de venir te plaindre d'une disparition éventuelle.

LES ETUDES DU SOIR

A) L'étude surveillée :

Celle-ci a lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 17h30.

Le principe en est le suivant : chaque élève est assis à sa table. Le surveillant est garant du silence et de l'ambiance de travail.

Les élèves qui y participent ne sont pas autorisés à quitter l'Institut entre la fin des cours et le début de l'étude.

	3j/sem	2j/sem.	1j/sem
1 ^{er} trim.	40 €	28 €	15 €
2 ^e trim	35 €	25 €	12 €
3 ^e trim	25 €	20 €	10 €

B) L'école de Devoirs :

Elle est organisée à l'Institut pour les élèves du premier degré à partir de la mi-septembre. Son objectif est à la fois de suivre quotidiennement le travail des élèves et éventuellement de leur fournir les explications nécessaires dans les différentes branches. Ce n'est pas un rattrapage.

Il n'y a pas d'étude la veille d'un congé trimestriel (Toussaint et Carnaval).

Conditions pratiques :

- groupe de 9 élèves maximum
- 4,50 € par jour (on peut s'inscrire 1x, 2x, 3x ou 4x par semaine mais pour tout le trimestre).
- durée : de 16h à 17h30.

Une circulaire explicative est distribuée à tous les élèves du premier degré en début d'année.

L'organisation des soins et des urgences à l'école

Comme vous le savez, l'école peut être amenée à devoir gérer des incidents de santé plus ou moins importants. Des modalités d'accueil d'élèves malades ou accidentés ont été mises en place pour répondre au mieux aux besoins de ceux-ci.

En cas de maladie : si un élève est malade pendant la journée, il doit se rendre chez la Préfète de discipline. Cette dernière se chargera de prévenir les parents pour organiser un éventuel retour à domicile.

En cas d'urgence : un élève accidenté ou gravement malade est orienté **ou** transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par la préfecture. L'école s'efforcera **toujours** de prévenir les parents mais **si aucun contact n'a pu être établi**, un membre de la préfecture accompagnera l'élève à l'hôpital.

Administration des médicaments

L'école ne délivre **pas d'emblée de médicaments** aux élèves malades, seuls les premiers **soins** peuvent être dispensés en cas d'urgence.

Une petite pharmacie est gérée par les membres de la préfecture. Elle est constituée sous le conseil de l'infirmière scolaire. Tout à fait exceptionnellement et, avec l'accord des parents, un **DOLOL Instant (paracétamol)** peut être donné.

En cas d'accident durant les activités scolaires ou sur le chemin de l'école

La victime, le professeur ou la personne témoin d'un accident devra immédiatement avvertir le personnel de la préfecture que cela soit dans le cadre des activités scolaires ou sur le chemin de l'école.

Voici quelques renseignements concernant le remboursement des soins par l'assurance de l'école.

La Compagnie d'Assurance rembourse les frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques après l'intervention de la mutuelle et dans le cadre des Conventions médicales : cela **signifie que les soins d'urgence sont pris totalement en charge quel que soit la clinique choisie mais que les consultations suivantes ne seront remboursées qu'au prorata de ladite convention (la quote-part exhaustive évaluée par le médecin non conventionné ne pourra en aucun cas être remboursée)**.

Voici les formalités à remplir :

1. Faire **remplir le certificat médical** par le médecin que vous avez consulté.
Veuillez envoyer le certificat médical à l'adresse indiquée sur les formulaires à savoir :
CI ASSURANCES SA
Département Assurances
Rue du Commerce, 72
1040 Bruxelles.
2. La **déclaration d'accident** sera remplie et envoyée par courrier électronique par l'école.
3. Vous **devez régler vous-mêmes les notes de frais** qui vous seront présentées par le médecin, la clinique ou/et le pharmacien. Gardez les souches !
4. Vous **devez vous présenter à votre mutuelle** avec les notes de frais et le formulaire de relevé des débours.
5. La **mutuelle doit remplir obligatoirement le relevé des débours** (la partie de droite qui lui est réservée).
A vous de remplir le reste du relevé des débours (partie gauche) c'est-à-dire :
 - Le relevé de tous les frais pour lesquels la mutuelle n'intervient pas (ex : médicaments, ...) en n'oubliant pas d'agrafer les pièces justificatives.
 - Les renseignements concernant le numéro de votre compte bancaire, votre adresse.

N'oubliez pas de dater et de signer le formulaire avant de le renvoyer au Centre Interdiocésain pour vous faire rembourser la différence.

QUE POUVEZ-VOUS ATTENDRE DU SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE ?

LE PSE

Qui sommes-nous ?

Une équipe composée de :

- un médecin scolaire : Docteur Catherine RAQUET

- deux infirmières scolaires :

Mademoiselle **Caroline Franchelli** (responsable des Humanités)

Madame Olivia DE BANDT (responsable du Fondamental)

Que faisons-nous ?

Dans le respect et l'écoute des élèves, notre objectif premier est le bien-être physique, moral et social **des jeunes**.

- Nous effectuons des bilans de santé tout le long de leur scolarité (**en 1^e, 3^e maternelle, en 2^e et 6^e primaire, en 2^e et 4^e secondaire**) ainsi que des séances gratuites de vaccinations **selon le schéma de base de la Fédération Wallonie Bruxelles**.
- Nous agissons face aux maladies transmissibles à l'école : **pédiculose, teigne, maladies d'enfance, et cas plus graves tels que méningite, tuberculose, ...**

Certaines maladies transmissibles doivent être obligatoirement déclarées AU MEDECIN SCOLAIRE, pour permettre la mise en œuvre des mesures adéquates au niveau de l'école. Voici la liste de ces maladies :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| ▪ Les gastro-entérites infectieuses | ▪ La rubéole |
| ▪ L'hépatite A | ▪ La pédiculose |
| ▪ La tuberculose | ▪ La gale |
| ▪ La coqueluche | ▪ L'impétigo |
| ▪ Les oreillons | ▪ La teigne du cuir chevelu |
| ▪ La rougeole | ▪ La varicelle et zona |

Trois maladies sont considérées comme urgence sanitaire

- **La méningite bactérienne**
- **La diphtérie**
- **La poliomyélite**

Ces trois maladies doivent être déclarées dans les 24 heures au Centre de santé d'Ixelles au 02/515 70 03

En dehors des heures de bureau :

Docteur Cools 0478/550 447

Liliane Scott : 0477/643 749

Service d'Inspection d'hygiène : 070/24 60 46

- Nous proposons des projets de santé : bien-être, estime de soi, vie **relationnelle**, affective et sexuelle, alimentation, assuétudes, ...

La promotion de la santé à l'école n'est pas la prise en charge immédiate et directe de tous les petits bobos qui arrivent dans l'école, **mais nous sommes toujours à l'écoute des problèmes de santé à l'école et gérons les cas d'urgence (malaises, accidents, prises de risques, ...)**.

Toute pathologie chronique nécessitant un traitement **à l'école** doit être accompagnée du médicament et d'une autorisation d'administration de ce dernier.

Pour des raisons sanitaires **mais aussi de bon sens**, nous prions les parents de garder les enfants malades à la maison.

Afin d'assurer le meilleur suivi possible des élèves, il est indispensable que les parents actualisent les données personnelles et médicales (allergies, asthme, diabète, épilepsie, ...) via le questionnaire remis en début d'année.

Enfin, sachez que nous travaillons toujours dans le souci du secret médical et en toute confidentialité, avec les différents intervenants de l'école.

Comment nous contacter ?

Comme les infirmières dépendent du Service de Promotion de la santé à l'école (service PSE) et ne sont pas engagées par l'école, elles ne sont pas **présentes** tout le temps à l'école.

Pour les joindre, veuillez contacter le Centre de Santé :

Service de Promotion de la santé à l'école (PSE)
Du lundi au vendredi de 09h00 à 16h30
Rue de la Crèche, 6
1050 Bruxelles.
Téléphone général : 02/515.70 03
Mademoiselle Franchelli : 02/515 70 32
Madame De Bandt : 02/515 79 76

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

L'EQUIPE DU CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL (CPMS)

Le Centre P.M.S. de Bruxelles Sud est partenaire de l'Institut Saint-Boniface-Parnasse.

Nos missions et activités sont la prise en compte des aspects psychologiques, médicaux, et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages, et les choix scolaires des élèves.

Les mots clés de notre travail d'équipe sont : accompagner, guidance, information, orientation, écoute.

Nous sommes un service public gratuit.

Nos interventions sont soumises au secret professionnel.

Les parents comme les élèves peuvent nous contacter :

Au centre P.M.S. même :

du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30

Rue de Dinant, 39, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02/344 57 54 Fax. : 02/343 09 30

Courriel : pms@saint-boni.be

. Psychologue : Madame Julie RENAUX. GSM : 0490/44.85.88 (mardi et vendredi matin)

. Infirmière sociale : Madame Karine DASCAN. GSM : 0490/44.85.86 (Lundi matin)

Le Projet HP St-Boni

Le Projet HP St Boni,

Un Projet d'accompagnement scolaire et relationnel pour les élèves à Haut Potentiel.

Depuis quinze ans, l'Institut St Boniface Parnasse accueille et soutient ce projet qui s'articule sur trois piliers :

Un travail de triangulation par la personne-ressources entre les professeurs, les élèves et les parents pour favoriser l'intégration de ces élèves au sein de l'école et leur permettre de parcourir au mieux leur cursus scolaire. L'écoute, la reconnaissance, le soutien de toutes les personnes concernées et la recherche, ensemble, d'outils et de solutions en sont les axes principaux

Un local situé au 3^{ème} étage du bâtiment central accueille tous les midis les élèves HP pour leur permettre de se retrouver, de souffler, de refaire le monde. Régulièrement, ils peuvent y inviter des élèves qui ne sont pas dans le Projet pour partager leurs intérêts, ouvrir à leur différence et discuter avec la personne ressource sur cette question tant débattue du HP.

Et puis des **activités de soutien** scolaire pour apprendre à apprendre ... et des soirées de partage parental ou des conférences sur des thèmes choisis ! Certaines de ces soirées sont ouvertes à tous les parents d'élèves de St Boni !

**Vous avez un enfant qui est ou serait à Haut Potentiel,
Vous voudriez en savoir plus sur ce sujet, sortir des présupposés,
Vous vous posez des questions sur ce Projet au sein de l'école**

Soyez les bienvenus ! N'hésitez pas à prendre contact / à rencontrer

Anne GEELHAND

0478 03 35 37- 02 511 53 49 ext 250

Lundi, Mardi et Jeudi

de 8h à 16h

Projet.HP.St-Boni@hotmail.com